

Université Paris 1
Compte Rendu de la réunion
du Conseil de l'École doctorale de philosophie du 26/06/2008

Étaient présents :

- Directeurs d'unités de recherche : Annick JAULIN, Jacques DUBUCS
- Représentants de l'Université : Jocelyn BENOIST, Yves MARQUER, Jean GAYON,
- Membres nommés extérieurs : Philippe BOULANGER, Lionel NACCACHE
- Représentants des étudiants : Henri GALINON, MELANIE PLOUVIEZ, Marion VORMS
- Représentant des personnels administratifs et techniques : Ramine KAMRANE

Excusés :

- Joël BIARD, Alain GRAS, Christiane CHAUVIRE (procuration à Jocelyn BENOIST), David KESSLER, Catherine LARRERE, Jean SALEM.

*

La réunion commence à 14h30. Elle se tient à la Sorbonne, salle E628.

*

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du PV du conseil du 18/04/2008

Résultats du vote à main levée

Suffrages exprimés : 12

Oui : 12

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

*

Point 2: Invitation permanente de M. Baillon (Centre marin Mersenne)

Le Centre Marin Mersenne, dont les doctorants sont inscrits dans l'ED 280, était membre dans l'ancien conseil. Les nouvelles règles de constitution des conseils n'ont pas permis de renouveler ce mandat. Après échange avec le Centre Mersenne, J. Gayon propose que M. Baillon soit invité permanent aux réunions du Conseil.

Résultats du vote à main levée :

Suffrages exprimés : 12

Oui : 12

*

Point 3: Présentation de statistiques sur les doctorants et discussion

Conformément au vœu exprimé par le conseil, des statistiques couvrant la période 2005-2008 sont mises à ses membres, relatives à :

- la répartition des effectifs par unité de recherche
 - financement des thèses
 - origine géographique des doctorants
 - situation professionnelle des docteurs après soutenance
 - nationalité des docteurs
 - durée des thèses et décompte des soutenances
- (voir annexe)

Jacques Dubucs recommande que les chiffres de l'ED soient croisés avec ceux des équipes d'accueil.

Ces statistiques servent de base aux échanges relatifs au point suivant de l'ordre du jour.

*

Point 4: Préparation du contrat quadriennal

Le calendrier est le suivant : remise à l'Université de dossier complet à mi-septembre, en vue d'examen par les conseils de l'Université, et soumission complète du contrat à l'AERES le 15 octobre au plus tard.

Une discussion s'engage sur les points suivants :

- *Choix des doctorants.* On relève la difficulté d'évaluer les cursus étrangers. Le service des relations internationales pourrait être davantage sollicité. J. Dubucs souligne la responsabilité des équipes d'accueil

- *Normes d'encadrement.* Une statistique donnant le nombre de thèses par directeur de recherche est mise à disposition du conseil. La distribution est très asymétrique. De la discussion ressortent deux propositions, qui seront transmises au Collège des écoles doctorales : (1) limiter le nombre de thèses à environ 10 ; (2) encourager des formules d'encadrement incluant davantage que le directeur de thèse.

- *Durée des thèses.* Le nombre d'étudiants soutenant au delà de six années de thèse demeure important. On s'accorde sur deux points : (1) nécessité d'une instance médiatrice ; (2) mise en place d'un véritable suivi dès la période réglementaire de la thèse. On évoque un « comité de parcours », s'appuyant sur un bilan par l'étudiant de l'état de ses travaux.

Point 6 (examiné avant le point 5): informations sur le budget

M. Kamrane distribue et commente un état du budget. Deux dépenses spéciales au titre de 2008 sont mentionnées : renouvellement du matériel informatique et vacations pour la mise en forme (et mise en ligne) de l'ensemble des thèses soutenues à Paris 1 depuis la fondation de l'Université. Les limites des moyens de l'école sont soulignées : il n'est pas possible d'honorer toutes les demandes de soutien des doctorants pour des missions. Les représentants des étudiants s'engagent à formuler des propositions à cet égard au prochain conseil.

*

Point 5: demandes d'accréditation en vue de diriger des thèses à l'ED de philosophie de Paris 1

Quatre demandes sont examinées : Pierre Pellegrin, Mikhaïl Xifaras, Luc Vincenti, Pierre-Marie Morel.

Pellegrin. Après discussion, le Conseil vote (membres enseignants présents à ce stade de la réunion):

Votants : 7.

Oui : 7

Il est demandé à M. Pellegrin de fournir un CV, et une lettre de justification de la demande mentionnant que l'intéressé n'encadrera qu'à Paris 1. Ces éléments seront fournis au Conseil scientifique de Paris 1.

Xifaras. Le Conseil reporte sa décision, dans l'attente d'une clarification : le Conseil souhaite savoir si M. Xifaras s'engage à n'encadrer qu'à Paris 1.

Vincenti. Le Conseil se déclare prêt à une autorisation ponctuelle, sur la base d'un dossier argumenté, et en raison des liens de M. Vincenti avec le CHSPM. En ce qui concerne une autorisation permanente, le dossier ne permet pas au Conseil d'arrêter une décision positive en l'état actuel des choses.

Morel. Le dossier est en son état trop parcellaire pour prendre une décision. Par ailleurs, l'intéressé n'encadrerait-il qu'à Paris 1 ?

*

La réunion s'achève à 17h.

Projet de Compte rendu rédigé par R. Kamrane & J. Gayon

Adopté par le Conseil réuni en formation plénière le mardi 17 septembre 2008